



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_040

Représentant à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 20 mai deux mille vingt-six à 19 h 00 salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	34	2	36	33	2	1	11/05/2026	11/05/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBault, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers avant donné pouvoir :

Geoffroy CANTAT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Jean-Pierre PEAUDECERF pouvoir à Isabelle CHAPUT

Conseillers absents :

Philippe AUPET, Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_040

Représentant à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président, présente ce dossier

Vu la loi du 20 juillet 2023 instituant dans chaque région une Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ;

Vu les statuts de Cœur de France et notamment ceux relatifs à sa compétence urbanisme ;


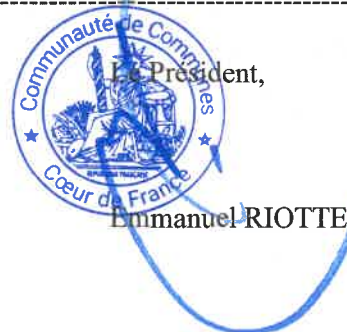
Considérant que cette conférence a vocation à réunir dans notre région différents représentants des EPCI porteurs de PLUiH mais aussi de Communauté de communes compétentes en matière de documents d'urbanisme entre autres ;

Considérant qu'il convient de nommer un représentant pour siéger au sein de cette instance régionale ;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité des voix (1 abstention – Brice SOULIVONG et 2 contre – Antoine LE VILAIN et Frédérique BISSONNIER) désigne Roger PORTMANN comme représentant à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.


Le secrétaire,

Philippe AUZON


Le Président,

Emmanuel RIOTTE